

Viticulture - n° 8

Edition Gascogne - St Mont - Madiran

1er juin 2010

A retenir

MILDIU

Gascogne - St Mont : Pression forte.

Madiran : Pression faible à moyenne.







OÏDIUM - BLACK - ROT

Période à haut risque en toute situation.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2010 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 1^{er} au 6 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 1	Mer 2	Jeu 3	Ven 4	Sam 5	Dim 6
Températures	12 23	13 24	10 25	14 26	17 31	18 24
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

	Chard.	Sauv.	Gr Mg.	Pt Mg.	Colomb.	Ugni b.	Merlot	Tannat	Cab S.
Gascogne	19	17 - 19	19	-	17 - 19	17 - 19	17 - 19	-	17 - 19
St Mont Madiran	21 - 23	17 - 19	19 - 21	19 - 21	19 - 23	15	-	17 - 19	17 - 19

Rappel des stades :

17 : Boutons floraux séparés

19 : Début floraison, les capuchons se séparent

21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés

GRELE

Dans les secteurs ayant subi des dégâts de grêle, votre vigilance par rapport aux maladies cryptogamiques (au mildiou en particulier) devra être maximale durant toute la phase de risque.

MILDIOU

• Situation au vignoble

Des taches sur feuilles ont été observées sur la zone St Mont. Il en est de même pour le vignoble de Madiran où quelques taches sur pampres ont été détectées. Les observateurs n'ont identifié aucune sortie de tache sur la zone Gascogne (pas même sur les témoins non traités).

• Données de la modélisation

A l'exception du secteur Madiran où le niveau de pression était faible, les pluies du 25 mai ont engendré des contaminations de gravité variable selon les secteurs : contaminations modérées pour les secteurs Beaumarchés, Corneillan, Couloumé, Ramouzens, Eauze, Montréal ; contaminations importantes pour les secteurs Bouzon Gellenave, Ste Christie, Sorbets, St Puy, Gondrin. Le secteur de Mauléon auraient enregistré des contaminations qualifiées de très graves.

Évaluation du risque :

x **Gascogne** : Pression moyenne à forte. Toute pluie de 15 mm et plus pourrait engendrer des contaminations d'ampleur importante, en tous secteurs.

x **St Mont** : La pression augmente et le risque devient moyen à fort. Les pluies orageuses annoncées pour la fin de la semaine pourraient engendrer des contaminations importantes en tous secteurs.

x **Madiran** : La pression demeure faible à moyenne. 15 mm ne suffiraient pas à engendrer de nouvelles contaminations épidémiques.

OÏDIUM

Évaluation du risque : Votre vigilance doit être maximale pendant toute la période de haute sensibilité de la vigne à l'oïdium, s'étendant du stade « boutons floraux séparés » (17) à la fermeture de la grappe (33) (période en cours pour la quasi totalité des cépages).

BLACK ROT

• Situation au vignoble

Aucun nouveau symptôme n'a été détecté cette semaine sur le vignoble de Madiran. Les observateurs de la zone Gascogne n'ont pas non plus identifié de parcelle atteinte.

Évaluation du risque : Les conditions sont favorables au développement du champignon et les contaminations survenant à la faveur des pluies annoncées pour cette semaine pourraient être significatives. Maintenez une surveillance dans vos parcelles sensibles. La détection des foyers de maladie sur feuille est un indicateur utile pour la détermination du niveau de risque.

BOTRYTIS

voir BSV Vigne Gascogne – St Mont – Madiran n°7

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Les captures enregistrées lors des derniers relevés sont quasiment inexistantes.

• Données de modélisation (Modèle Eudémis - SRAL)

Les calculs du modèle confirment que le deuxième vol devrait débuter entre le 13 et le 15 juin.

Évaluation du risque : Compte tenu des conditions de ces dernières semaines peu favorables à la ponte (niveau faible de ponte observé), le potentiel de glomérules pour cette première génération devrait être faible. Pensez à changer les capsules de vos pièges avant le démarrage du 2e vol : 10 juin

CICADELLE VERTE

• Éléments de biologie

Après une phase hivernale passée sur des plantes relais de l'environnement, dès la fin avril, les femelles migrent sur la vigne. Elles vont commencer à y pondre leurs œufs. Après une incubation de 8 à 10 jours, les premières larves apparaissent. Il y a 5 stades larvaires. Une génération complète se développe en 55 à 60 jours. Selon les années, 3 ou 4 générations peuvent se succéder, mais c'est la deuxième génération (juillet-août) qui compte le plus grand nombre de larves et engendre le plus de dégâts.

Les stades larvaires observables en ce moment sont reconnaissables à leur couleur vert clair ou rosé (plutôt blanchâtre pour les toutes jeunes larves) et à leur déplacement « en crabe ». Les larves ne mesurent que quelques mm de long (1 à 3 selon le stade) et s'observent préférentiellement à la face inférieure des feuilles. Les pièges chromatiques ou pièges « jaunes » peuvent être utilisés pour suivre l'évolution des populations de cicadelles vertes.

• Situation au vignoble

Les premières larves ont été observées dans différents secteurs du vignoble. Les populations restent à ce jour relativement faibles.

Évaluation du risque : le seuil de nuisibilité n'est que rarement atteint en première génération. La présence des insectes peut être parfois très élevée dans certaines parcelles, sous forme de foyers, mais sans occasionner de dégâts notables. Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui sont observables à partir de juillet.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2010 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et est élaboré sur la base des observations réalisées par la Cave des producteurs réunis, la Chambre d'Agriculture du Gers, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, les Silos Vicouis, Terres de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Vivadour et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

Dates des traitements en viticulture conventionnelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-